

## AVIS PUBLIC

### Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard pour les années 2022-2023-2024

AVIS AU PUBLIC est par la présente donné,

QUE le rôle triennal de l'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard pour les années 2022-2023-2024 a été déposé au bureau du soussigné au 318, rue Principale Ouest à Saint-Anaclet-de-Lessard le 14 septembre 2021;

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture du bureau municipal, lesdits rôles;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2022;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 19-11, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 19-11 sont disponibles à l'adresse mentionnée plus bas ainsi qu'au bureau municipal;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la Ville de Rimouski, à l'attention de Kevin Miousse du Service de l'évaluation, au 207, ave de la Cathédrale, C.P. 710, Rimouski, G5L 7C7;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.



Louise-Anne Belzile, secrétaire-trésorière de la municipalité  
Donné le 14 septembre 2021